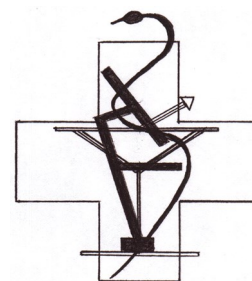


L'ÉCHO



Des Pharmacies (1996) et des Laboratoires d'Analyses Médicales (0959)

Septembre 2019

N°208

Sommaire

- ☐ EDITO P.1
- ☐ OFFICINES - NÉGOCIATION SUR LES FRAIS DE TRANSPORT.
CALENDRIER DES RÉUNIONS DE BRANCHE P.2
- ☐ LBM - COMPTE-RENDU DE LA PARITAIRE DU 19/09 -
CALENDRIER DES RÉUNIONS DE BRANCHE P.3
- ☐ CIRCULAIRE SUR LA RÉFORME DES RETRAITES P.4
- ☐ TRACT SYNDICALISATION DES FEMMES P.5
- ☐ FORMATION SYNDICALE 2020 P.6-7
- ☐ PUB APGIS P.8



Bulletin d'information bimestriel des
Syndicats CGT du personnel des pharmacies
d'officines et des laboratoires d'analyses
médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 0124507701
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

édito

● RÉPONDRE AUX BESOINS

Le régime Macron développe une politique conforme aux intérêts des plus riches, donc contraire aux intérêts du plus grand nombre. Tandis que les profits et les dividendes battent des records, que l'argent coule à flots en direction des entreprises et notamment des grands groupes et de leurs actionnaires, on nous explique que les caisses sont vides, qu'il faut se serrer la ceinture sur les salaires, que le chômage est une fatalité, qu'il faut travailler plus longtemps, etc.

Un exemple flagrant de l'existence de ce fric nous est donné par nos camarades de chez Synlab qui ont appris que les résultats de l'entreprise avaient fait un bon de 87 % en 2018, alors que le patron leur avait seriné quelques jours plus tôt, au cours de la réunion de négociation des salaires, que la situation était difficile et l'avenir incertain, ce qui justifiait des augmentations « peau de chagrin ».

Aujourd'hui, les moyens existent très largement en France pour satisfaire aux besoins de la société : emploi pour tous par la baisse générale du temps de travail, hausse du SMIC et des salaires, rétablissement d'une protection sociale digne du 21^e siècle, droit à des services publics et à un environnement de qualité.

La dernière réforme « retraites » annoncée sur la base du rapport

Delevoye est l'implosion du système solidaire qui nous a fait historiquement sortir de la charité et de l'épargne individuelle. Avec cette réforme, tout le monde y perd : les carrières longues d'aujourd'hui seront les carrières normales de demain, et les carrières courtes d'après-demain.

Si nous sommes tous concernés, il semble logique de nous mobiliser tous ensemble. Les premières réactions des salariés de quelques secteurs, mobilisés sur des appels éparpillés et successifs, ne doivent pas dériver en mobilisations corporatistes. Tout doit, au contraire, être mis en œuvre pour faire converger les luttes qui se sont engagées, sur la question des retraites comme sur l'ensemble des sujets.

Au plan complet de société ultralibérale qui nous est imposé aujourd'hui, il nous faut opposer notre propre projet de société ! Celui-ci existe, il consiste à faire des choix structurants très différents de ceux qui sont assénés comme étant sans autre alternative possible.

Le projet de société des travailleurs ne peut pas consister à négocier des aménagements « à la marge » des politiques actuelles, il doit être une véritable alternative, décidée par les travailleurs, et construite par eux.



Négociation sur les Frais de Transport dans les Officines

La CGT demande un réel progrès pour les salariés

A lors que les questions de mobilité sont de plus en plus d'actualité, alors que le prix des carburants a été l'élément déclencheur du mouvement des Gilets jaunes, les patrons de la Branche des officines acceptent d'entrer timidement dans une phase de négociation sur les frais de transport des salariés.

La loi (le code du travail) oblige aujourd'hui les employeurs à prendre en charge 50% des abonnements aux transports publics de tous les salariés.

Mais dans de nombreux endroits, il n'y a pas de transports publics permettant de se rendre sur son lieu de travail. Et dans de nombreuses conventions collectives, il est prévu, non seulement une prise en charge des abonnements transports en commun au-delà de 50 % mais également la mise en place d'indemnités kilométriques en l'absence de ces transports en commun ou quand ils ne peuvent pas être utilisés du fait des horaires pratiqués notamment.

LA CGT VA DONC DEFENDRE CES DEUX POINTS LORS DES PROCHAINES REUNIONS DE NEGOCIATIONS SUR LE SUJET à SAVOIR :

- Prise en charge des abonnements à hauteur de 60 %.
- Mise en place partout où c'est nécessaire, d'indemnités kilométriques de transport à hauteur de celles prévues par l'administration fiscale.
- Prise en charge des abonnements de parking relais.
- Prise en charge des abonnements aux vélos en libre services.
- Aide à l'achat de vélos électriques.

Calendrier des Prochaines réunions de la Branche :

- ♦ **30 septembre** : Commission paritaire sur le toilettage de la Convention collective et la classification
- ♦ **3 octobre** : Commission paritaire de négociation sur le transport
- ♦ **7 octobre** : commission paritaire emploi et formation
- ♦ **15 octobre** : commission paritaire de négociation
- ♦ **24 octobre** : commission paritaire mixte et commission paritaire de négociation
- ♦ **4 novembre** : commission de suivi prévoyance
- ♦ **13 novembre** : sous-commission prévoyance
- ♦ **25 novembre** : commission paritaire de négociation
- ♦ **16 décembre** : Commission de suivi prévoyance



Réunion Paritaire du 19 septembre 2019

Beaucoup de paroles pour pas grand-chose !

Encore une réunion paritaire comme on ne les aime pas, sans avancée majeure pour les salariés.

Les engagements pris lors de la précédente réunion sur la présentation de projets d'accords sur l'égalité Femme/Homme et sur les départs volontaires à la retraite ne sont pas tenus. Les points sont une fois de plus reportés à la prochaine réunion paritaire.

Pour rappel, la FNIC CGT avait posé comme revendications au sujet de l'Egalité Femme/Homme, les points suivants :

- Un Capital Temps Maternité rémunéré. Ce capital temps, dont bénéficie la femme enceinte, est fixé à 8 jours par grossesse. Ces 8 jours peuvent être exercés groupés ou isolément (examens médicaux de la future mère, séances de préparation à l'accouchement, surveillance et séances de rééducation postnatale...) dès la date à laquelle l'état de grossesse médicalement constaté est porté à la connaissance de l'employeur et jusqu'au terme de la 3^{ème} année civile entière suivant cette date.
- Un Capital Temps Adoption rémunéré. Ce capital temps dont bénéficie le salarié auquel l'autorité administrative ou tout organisme désigné par voie réglementaire confie un enfant en vue de son adoption, est fixé à 8 jours par adoption. Ces 8 jours peuvent être exercés groupés ou isolément (démarches nécessaires à la procédure d'adoption, entretiens dans le cadre du service d'aide sociale à l'enfance...) dès la date à laquelle l'arrivée de l'enfant au foyer est portée à la connaissance de l'employeur et jusqu'au terme de la 3^{ème} année civile entière suivant cette date.

- A l'occasion de la rentrée scolaire, la mère ou le père peut bénéficier d'un aménagement de son emploi du temps de façon à accompagner son ou ses enfant (s) à l'école depuis la maternelle jusqu'à l'entrée en classe de 6^{ème}.
- Afin de contribuer financièrement aux frais supplémentaires de garde d'enfants supportés par les salariés parents de jeunes enfants, absents de leur domicile en raison d'une formation professionnelle engagée à l'initiative de l'entreprise, d'une mission ou d'une intervention en astreinte, l'entreprise verse une aide financière journalière dans la limite de 75 euros moyennant la production des justificatifs correspondants ou, moyennant le justificatif correspondant, à 100 euros en cas de garde incluant des heures de nuit (entre 21h et 5h)*.

* Les gardes d'enfant de jour de 80 €, seront remboursées 75 €.

* Les gardes d'enfant de jour et de nuit de 90 €, remboursement de 90 €

Il semble évident que, comme sur beaucoup d'autres sujets, l'absence de rapport de force dans les laboratoires autorise les patrons à jouer la montre, et à ne faire aucune proposition.

D'autant que, depuis le 19/09, il n'y a plus qu'une seule organisation patronale qui siège maintenant à la branche, le SDB, les deux autres ayant été déclarées non représentatives par une décision de justice du 4 juillet 2019.

Le calendrier des prochaines paritaires et réunions des syndicats de la branche :

- ♦ **16 octobre** : Groupe de travail sur la classification
- ♦ **27 novembre** : AG des syndicats CGT de la branche à Montreuil
- ♦ **28 novembre** : Commission Paritaire Nationale

Réforme des retraites

ON SERA TOUS PERDANTS !

➔ À quel âge pourrai-je partir à la retraite ? Et avec quelle pension ?

Bizarrement, le gouvernement refuse de répondre à ces deux questions que tous les salarié.e.s se posent. Pour les occulter, il dit vouloir faire une réforme « systémique » et passer d'un système par annuités à un régime de retraites à points. L'intérêt ? Cela permet de focaliser le débat sur la façon dont on organise le système de retraites plutôt que sur le contenu des droits. **L'ENFUMAGE EST EN MARCHÉ**

➔ « Les mêmes droits à retraite... » Ok ! Mais lesquels ?

Un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié.e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cache un problème central : le contenu de nos droits n'est absolument pas défini.

Aujourd'hui, le régime de retraite nous garantit le maintien (relatif) de notre niveau de vie, en nous assurant de toucher des pensions qui représentent en moyenne 61 % de notre salaire net moyen.

Avec sa réforme, le gouvernement propose que le montant de la pension soit déterminé seulement au moment du départ en retraite, en fonction de l'espérance de vie, du nombre de retraité.e.s et de la situation économique. Nous n'aurons donc plus de garantie de maintien de notre niveau de vie, et plus aucune visibilité sur nos futurs droits retraites : **NOS PENSIONS SERONT DÉSORMAIS DES RENTES (VIAGÈRES).**

➔ Pas de nouvelles ressources ? Notre pension va baisser !

L'objectif de la réforme est de bloquer définitivement le montant que nous affectons collectivement à nos retraites, au mieux à son niveau actuel, 14 % du PIB.

Sauf que le nombre de retraité.e.s va augmenter de 35% d'ici 2050. Pour que les comptes soient équilibrés, le montant de nos retraites serait donc automatiquement revu à la baisse. Une fois ce système mis en place, plus besoin de réforme pour baisser les droits !

C'EST CE SYSTÈME À « COTISATIONS DÉFINIES » ET À POINTS QUI FAIT QUE LES PENSIONS DES SUÉDOIS NE REPRÉSENTENT PLUS QUE 53 % DE LEUR SALAIRE DE FIN DE CARRIÈRE, CONTRE 60 % EN 2000. UN FAMEUX MODÈLE...

➔ Moins de retraite = plus d'épargne ? Vive les banques !

La baisse programmée des pensions vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites. Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Ajoutons qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent

de l'emploi et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises et de notre travail.

QUI SERONT LES SEULS GAGNANTS DE CETTE RÉFORME ? LES BANQUIERS ET LES ASSUREURS !!

➔ Comment garantir le maintien du niveau de vie à la retraite ?

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Il s'agit d'un système universel qui maintient le niveau de vie de toutes et tous, notamment pour protéger les plus faibles. Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, il faut :

1/ De nouvelles ressources

METTRE EN PLACE UN DROIT À LA RETRAITE À 60 ANS AVEC UN MINIMUM DE 75 % NET DE SON SALAIRE de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

- La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises, inefficaces pour l'emploi.
- La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.
- Un relèvement modéré des cotisations retraites et l'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation, primes...).

2/ Une maison commune des régimes de retraites

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité.

3/ La prise en compte des années d'études

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, il est indispensable de prendre en compte les années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à l'autre.

**PLUS LES FEMMES
SERONT NOMBREUSES
DANS LA CGT
PLUS LES QUESTIONS
D'ÉGALITÉ ET DE DÉFENSE
DE NOS DROITS
SERONT PRISES
EN COMPTE !**

La réalité de la vie des salariées dans nos entreprises est le reflet du vécu de toutes les femmes dans la société, des contraintes et des comportements discriminants qu'elles doivent affronter dans leur vie quotidienne.

LES CLICHÉS PERDURENT !

La revalorisation du salaire des femmes est un impératif d'égalité et de reconnaissance du travail. L'ambition d'une égalité salariale entre les femmes et les hommes, rapporterait aux régimes de retraite 10 milliards d'euros, en 2020.

COMME DANS TOUTE LA SOCIÉTÉ, LA CGT DOIT VEILLER EN PERMANENCE À LUTTER CONTRE LE SEXISME AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET MÊME DANS SES PROPRES RANGS.



⇒ **Bulletin à renvoyer à la FNIC CGT – Case 429 – 93514 MONTREUIL Cedex ☎ 01.84.21.33.00- contact@fnic-cgt.fr**

UN SYNDIQUÉ CGT QUI VOUS RESSEMBLE UN PEU !

MIXTE EGALITE

LA FORMATION SYNDICALE : POUR COMPRENDRE ET AGIR

Gagner des luttes, résister, revendiquer, proposer des alternatives crédibles, négocier, mener la bataille des idées, convaincre les salarié.e.s de rejoindre la CGT : pour mener à bien ce **tour de force** quotidien réalisé par des milliers de militants CGT, la formation est indispensable.

Personne ne naît avec un drapeau CGT dans la main, tout s'apprend !
Personne n'a la « science infuse », d'autant plus que l'environnement économique, social et juridique évolue en permanence, si bien qu'il est normal qu'un militant CGT doive se former TOUT AU LONG de sa vie militante.

Alors que les dirigeants d'entreprise, les employeurs, DRH et autres contradicteurs avec qui nous devons discuter suivent eux-mêmes des formations de haut niveau pour défendre leurs intérêts, notre engagement CGT exige que la **formation syndicale** soit placée **au cœur de l'activité** régulière de tout syndicat.

La Fédération fait de la question de la formation syndicale une **priorité**, et met tout en œuvre pour proposer une offre de formation de très haute qualité, dans l'objectif de perpétuer une CGT de **combat**, crédible et consciente de la **lutte des classes** permanente dans l'entreprise. Et même si l'expérience du terrain est irremplaçable, **sans formation**, les élus, les militants, les syndiqués n'ont pas toutes les armes indispensables pour mener à bien leur activité.

Chaque syndicat doit définir un programme permanent de formation.

L'offre fédérale de formation comprend deux dimensions :

- Des formations syndicales « de fond », dites « modules **longs** » qui durent 5 jours, dans les domaines du CSE, de la C2SCT, ainsi que les stages syndicaux pour former les militants : vous trouverez ces formations en début de catalogue.
- Des formations **courtes** de 1 à 2 jours sur des sujets spécifiques et ciblés, qui permettent d'avoir les éléments nécessaires sur les sujets abordés.

Pour chaque thème, une session annuelle est prévue à Montreuil.

Chaque formation peut aussi être réalisée au plus près des syndicats, sur les territoires : contacter la Fédération pour l'organiser. Une session comprend entre 8 et 16 stagiaires. En deçà de 8 inscrits, la session peut être annulée faute de participants (vous serez alors prévenu) ; au-delà de 16, une autre date sera proposée au cas par cas.

Pour toute formation, l'inscription auprès de la Fédération est OBLIGATOIRE (voir page suivante).

Quand une participation financière est indiquée, elle ne couvre que les frais **pédagogiques**, qui correspondent non seulement à l'organisation matérielle de la session de formation, mais aussi à la mobilisation par la FNIC-CGT de moyens politiques et administratifs pour la préparation, le déroulement des stages et la conception des contenus.

A la fin du document se trouvent les **modèles de lettres** et la **procédure** fédérale pour une demande de prise en charge du maintien du salaire, dans le cadre d'un CFESS (congé de formation économique, sociale et syndicale).

La demande de participation financière ne doit pas être **bloquante** pour s'inscrire à un stage syndical.

En cas de problème, pas d'hésitation pour contacter « votre » Fédération au 01.84.21.33.00.



CALENDRIER FEDERAL						2020
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	
M 1	S 1	D 1	M 1	V 1	L 1	
J 2	D 2	L 2	J 2	S 2	M 2	
V 3	L 3	M 3	V 3	D 3	M 3	
S 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4	23
D 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	o
L 6	J 6	V 6	L 6	M 6	S 6	19
M 7	V 7	S 7	M 7	J 7	D 7	
M 8	S 8	D 8	M 8	V 8	L 8	
J 9	D 9	L 9	J 9	S 9	M 9	
V 10	L 10	M 10	V 10	D 10	M 10	
S 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11	
D 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	
L 13	J 13	V 13	L 13	M 13	S 13	o
M 14	V 14	S 14	M 14	J 14	D 14	
M 15	S 15	D 15	M 15	V 15	L 15	
J 16	D 16	L 16	J 16	S 16	M 16	
V 17	L 17	M 17	V 17	D 17	M 17	
S 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18	
D 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	
L 20	J 20	V 20	L 20	M 20	S 20	
M 21	V 21	S 21	M 21	J 21	D 21	•
M 22	S 22	D 22	M 22	V 22	L 22	
J 23	D 23	L 23	J 23	S 23	M 23	
V 24	L 24	M 24	V 24	D 24	M 24	
S 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25	Form°animateur
D 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	
L 27	J 27	V 27	L 27	M 27	S 27	
M 28	V 28	S 28	M 28	J 28	D 28	•
M 29	S 29	D 29	M 29	V 29	L 29	
J 30		L 30	J 30	S 30	M 30	
V 31		M 31		D 31		

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
 Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
 Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

SF Secrétariat Fédéral
 SFE Secrétariat Fédéral Elargi
 CEF Comité Exécutif Fédéral
 CEC Commiss. exécut. confédérale
 CCN Comité confédéral national

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
M 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	
J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	
V 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	49
S 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	
D 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	45
L 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	
M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	
M 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	•
J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	
V 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	50
S 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	
D 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	46
L 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	
M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14	•
M 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	
J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	
V 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	51
S 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	
D 19	M 19	S 19	L 19	J 19	D 19	47
L 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	
M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	•
M 22	S 22	M 22	J 22	D 22	L 22	
J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	
V 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	52
S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	
D 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	48
L 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	
M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	
J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	o
V 31	L 31		S 31		J 31	53

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
 Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
 Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

mise à jour du : 28 juin 2019

***Ensemble, pour assurer
votre tranquillité***

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce que nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com